



Remboursement des frais de ports

Par **mountaingirl**, le **24/03/2012** à **18:40**

Bonjour,

J'ai acheté une boîte de chocolats Lindt Pyrénéens Lindt et j'ai trouvé que la boîte a manqué 20% des poids de chocolats.

Il y avait une adresse sur la boîte et je les ai envoyés à Lindt recommandés avec avis de réception.

Le service des consommateurs Lindt a accepté que la boîte n'était pas remplie comme il faut. Il m'a remplacé la boîte sans problème.

Mais, il me dit toujours que les frais de transport sont remboursés en chocolat et il m'a envoyé 5 tablettes de chocolat que je ne voulais pas.

J'ai demandé deux fois en France et une fois en Suisse le remboursement des frais de transport en chèque.

Je me trouve toujours avec moins d'argent à cause d'un problème qui vient de Lindt.

Je ne pouvais pas savoir en avance que je ne serais pas remboursé.

Est-ce que les droits?

Merci de votre réponse.